

— Délégation départementale de la Charente

Pôle santé publique et environnementale

Dossier suivi par : Joëlle VIGIER

— Téléphone : 05 45 97 46 28

— Fax : 05 45 97 46 46

Courriel : [ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr)

— Angoulême, le 25 octobre 2016

—

—

—

Objet : Arasement du barrage de la Monnerie

**Monsieur le directeur départemental  
des territoires  
Service eau, environnement, forêt et risques  
Unité eaux milieux aquatiques  
22, rue des Pénitentes Blancs  
87000 LIMOGES**

Monsieur le directeur,

Par bordereau du 14 octobre, vous sollicitez mon avis sur le projet d'arasement du barrage de la Monnerie.

Si ce projet répond à la directive cadre sur l'eau et à la loi sur l'eau pour ce qui est du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, il va permettre également de diminuer les risques liés à la présence des métaux lourds dans les sédiments qui se retrouvent dans l'eau de la Tardoire au niveau de la prise d'eau potable située à Roussines en Charente. Cette prise d'eau pourrait me semble-t-il, être évoquée au début du document, soit au niveau du préambule ou de la localisation des travaux. En effet, le public ne prend connaissance de cet enjeu qu'en page 32 au chapitre 4-3 « Interventions justifiant l'intérêt général », puis au chapitre 7.1.11.2. page 45.

L'ensemble des travaux est bien décrit et les précautions sont prises pour éviter au mieux le départ de sédiments vers la Tardoire.

Je note que 6 périodes de vidange sont programmées ; les deux premières se déroulant en mai et juin 2017.

Ces opérations feront l'objet avant et pendant les vidanges, d'un suivi analytique des sédiments et des métaux sur l'eau en sortie du bassin de décantation, auquel je vous propose d'ajouter le carbone organique total (COT). En fonction de la durée des vidanges, il serait opportun d'ajouter un prélèvement intermédiaire.

Je souhaite que le maître d'œuvre me transmette ainsi qu'au SIAEP de Montembœuf et à l'exploitant SAUR, un planning précis du démarrage des vidanges. Toute modification de ce planning et toute anomalie devront nous être rapidement signalées.

En fonction des dates des prélèvements d'eau, plutôt au nombre de 12 et non 11 (page 57), voire 18, mes services programmeront les analyses du contrôle sanitaire sur l'eau de la prise d'eau potable à Roussines et sans doute un suivi complémentaire. Il est donc nécessaire que je dispose des éléments de planning dès le mois de janvier 2017.

Tous ces éléments pris en compte, je donne un avis favorable à ces travaux importants qui nécessiteront des interventions très délicates pour maîtriser la fuite des sédiments vers la Tardoire, avec un enjeu eau potable non négligeable à l'aval.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur général de l'agence régionale de santé,  
Par délégation,  
La responsable du pôle santé publique  
et environnementale,**

**Signé**

**Martine LIÈGE**